Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le 03/02/2026
ID : 074-267401750-20260129-DEL2026_01CCAS-DE

C C A S
Centre Communal Action Sociale
CRUSEILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

DEL n° 2026/01 CCAS

OBJET :

DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de janvier, à 18 heures 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

Etaient présentes :
Mesdames Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Justine HAMMAMI, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absente excusée :
Madame Béatrice FOURNIER donne procuration à Madame Sylvie MERMILLOD

Absents :
Madame Isabelle GRANDMOTTET,
Monsieur Jean PALLUD

Nombre de Membres : 9
Quorum : 5
Présents : 6
Représenté : 1
Absents : 2
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Madame la Présidente invite le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire, préalablement au vote du Budget Primitif 2026.

Publié le : 03/02/2026 17:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/51156

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le 03/02/2026
ID : 074-267401750-20260129-DEL2026_01CCAS-DE

Elle informe que ce débat permet au Conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires de l'exercice 2026 et d'être informé sur l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

Madame la Présidente présente les orientations budgétaires de l'exercice 2026 et a ouvert le débat au cours duquel les membres du Conseil se sont exprimés.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget du CCAS de Cruseilles pour l'exercice 2026, annexé à la présente délibération ;

- ✓ **PREND ACTE** de la tenue des débats sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY

La présidente,
Sylvie MERMILLOD

Centre Communal d'Action Sociale de Cruseilles
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
74350 (Haute-Savoie)

Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 3 FEV. 2025

Mise en ligne sur le site internet le : - 3 FEV. 2025

Publié le : 03/02/2026 17:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/51156

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le 03/02/2026
ID : 074-267401750-20260129-DEL2026_01CCAS-DE

CCAS
Centre Communal Action Sociale
CRUSEILLES

CCAS – DOB 202
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la phase préalable au vote du Budget Primitif.
Il porte sur les orientations générales du budget de l'exercice en cours.
Il a lieu dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci :

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire :

⇨ Ce débat permet au Conseil d'administration du CCAS de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et retranscrites dans le présent rapport d'orientations budgétaires.

⇨ Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

Objectifs du Budget Primitif 2026 :

⇨ Il sera bâti en fonction des réalisations courantes avec l'intégration du coût de l'organisation du repas des Aînés et des colis de Noël.

Orientations budgétaires pour 2026 (cf tableau ci-après) :

1- ***Section d'investissement***

Concernant la programmation annuelle, le CCAS ne dispose pas de biens propres (véhicule, foncier, etc.), il n'y a donc pas de prévision d'investissement.
Par ailleurs, le CCAS n'a pas recours à l'emprunt.

2- ***Section de fonctionnement***

Le budget 2026 sera construit selon les réalisations 2025 :

➢ **Les dépenses**

Il s'agit principalement :

- Des aides alimentaires octroyées aux personnes en difficultés et sur présentation d'une demande d'une assistante sociale,
- Des actions diverses en faveur des Aînés (repas de Noël, colis de Noël ou encore l'organisation d'un goûter avec les résidents de l'EHPAD de Cruseilles, etc.),
- Du reversement des dons perçus au profit de l'EHPAD Salève-Glières.

➢ **Les recettes**

Il s'agit principalement :

- De dons perçus, dont ceux au profit de l'EHPAD Salève-Glières,
- De la subvention d'équilibre versée par la Commune de Cruseilles.

Ci-après le tableau récapitulatif des réalisations 2025 et de proposition de budget 2026 :

Publié le : 03/02/2026 17:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/51156

Publié le : 03/02/2026 17:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/51156

CCAS
RECAPITULATIF DES COMPTES 2025 ET PROPOSITION DE BUDGET 2026

		Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Proposition 2024	Réalisations 2024	Proposition 2025	Réalisations 2025	Proposition 2026
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
011	Charges à caractère général (Repas des anciens, colis de Noël)	12 048,77	13 255,63	23 405,61	15 173,30	16 000,00	15 562,13	20 500,00	20 047,64	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante (colis alimentaires et secours exceptionnels)	1 258,84	966,39	738,27	772,04	700,00	492,82	70 700,00	43 930,04	30 700,00
	- Dont aides sociales								*703,06*	
	- Dont reversement dons à l'EHPAD								*43 226,98*	
D002	Report du déficit de N-1	4 877,50								
	TOTAL DEPENSES	**18 185,11**	**14 222,02**	**24 143,88**	**15 945,34**	**16 700,00**	**16 054,95**	**91 200,00**	**63 977,68**	**50 700,00**
	RECETTES FONCTIONNEMENT									
70	Produits des services (Recettes RAD)	1 281,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et Taxes (impôts sur les spectacles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, Subventions (Subvention Commune)	18 796,00	12 000,00	25 000,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres Produits de gestion courante						899,53		51 540,51	22 223,58
	- Dont repas des Aînés								*360,00*	
	- Dont dons ordinaires								*324,53*	
	- Dont dons à l'EHPAD								*50 855,98*	
77	Produits exceptionnels (Quêtes, dons)	3 388,66	1 176,33	932,53	990,34	630,99		70 286,41		
002	Résultat ordinaire reporté N-1		5 281,05	4 235,36	6 024,01	1 069,01	1 069,01	913,59	913,59	8 476,42
	TOTAL RECETTES	**23 466,16**	**18 457,38**	**30 167,89**	**17 014,35**	**16 700,00**	**16 968,54**	**91 200,00**	**72 454,10**	**50 700,00**
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	**5 281,05**	**4 235,36**	**6 024,01**	**1 069,01**		**913,59**		**8 476,42**	**0,00**

Le prévisionnel du compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de 8 476,42 € comprenant 7 629 € qui seront reversés début 2026 à l'EHPAD.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le 03/02/2026
ID : 074-267401750-20260129-DEL2026_01CCAS-DE